



Compte-rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 05 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un,
01 juillet 2021

DATE D'AFFICHAGE
01 juillet 2021

NOMBRE de
CONSEILLERS

En exercice **15**
Présents **11**
Votants **12**

Le 05 Juillet, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Samuel DO CARMO, Franck FOURCADE, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU, Alain GIRARD,

Absents excusés : Aurélien HARIRECHE, Florian LASSUS-LIRET, Lionel SAUGUET (procuration Alain Girard), Sébastien URDOUS,

Secrétaire de séance : Jean-Robert LASCOUMETTES,
Compte-rendu affiché le 08/07/2021

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Mai 2021,
- Modification du tableau des emplois,
- Autorisation de déposer le permis de construire pour l'aménagement de l'école
- Questions diverses,

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 Mai 2021

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité,

N° 29/2021

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

La Maire Mme Corinne HAU expose au Conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des emplois, comme suit :

La durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps non complet passe de *22 heures hebdomadaires annualisées* à *16h60 heures hebdomadaires annualisées* **à la demande de l'agent**,

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à **temps non complet (16.60 heures hebdomadaires annualisées)** d'adjoint technique,

La création d'un emploi permanent à temps non complet (**13.50 heures hebdomadaires annualisées**) d'adjoint technique,

Après avoir entendu le **Maire** dans ses explications complémentaires, après l'avis du **Comité Technique Intercommunal** qui sera rendu le 06 juillet 2021 et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE :

- La suppression, à compter du *1^{er} septembre 2021*, d'un emploi permanent à **temps non complet (22 heures hebdomadaires annualisées)** d'adjoint technique,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à **temps non complet (16.60 heures hebdomadaires annualisées)** d'adjoint technique,
- La création d'un emploi permanent à temps non complet (**13.50 heures hebdomadaires annualisées**) d'adjoint technique,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : **12** Contre : **0** Abstention : **0**

N° 30/2021

Objet : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE

Mme le Maire expose que le conseil municipal peut déléguer au maire une partie de ses compétences. Les domaines concernés sont fixés par l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de déléguer au Maire les prérogatives prévues par l'article ci-dessus désigné,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire sur l'intérêt qu'il y a de prévoir des travaux pour réaménager l'école et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE que le Maire est chargée, par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat, de procéder, en tout ou partie, dans les limites fixées par le conseil municipal ;

Article 1 : au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Article 2 : de solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre à ce titre.

Ainsi fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : **12** Contre : **0** Abstention : **0**

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire expose au conseil municipal les points suivants :

Remplacement Camion services techniques :

- Gilbert Lassus-Liret précise l'achat d'un camion benne FIAT DUCATO : 12500€ HT / 132000km en remplacement du camion actuel (Renault Master 3 de 2018 ayant 7000km) qui est mis à la vente 20 K€.

Aménagement bois communal :

- Jean-Robert Lascoumettes fait un point sur l'avancement du projet. La commune a contacté l'association LIKEN pour faire la cartographie du bois. Une première rencontre a eu lieu en Juin entre 2 membres de l'association ainsi que Aurélien Harrirèche, Gilbert Lassus Liret et Jean-Robert Lascoumettes (pour la commune)

- Une deuxième rencontre doit avoir lieu cet été, le but étant d'avoir une étude complète d'ici la fin de l'année.

Ecole :

Mme le Maire nous détaille les points suivants :

- Travaux

- Début des travaux le 8 Juillet
- Réunion de chantier régulière (au moins 2 fois par mois) réalisé entre maître d'ouvrage, artisans et commune (principalement Gilbert Lassus-Liret)
- Subvention : la DETR sera représentée en 2022. Elle s'élève à 30-40% du projet soit environ 60 k€.
- Obtention du prêt au Crédit Agricole 200k€ sur 20ans à 0,75%

- Rentrée scolaire

- 103 enfants inscrits pour la prochaine rentrée scolaire

- Divers

- Peinture des boiseries: Patrice va assister Cédric dans cette tâche.

▪

- Jardin partagé : il prend forme; La délimitation avec des planches a été réalisée le 29 Mai avec la participation des parents d'élèves.

City stade :

Afin d'atténuer les nuisances sonores liées aux grilles rigides d'enceinte, le fournisseur nous propose une solution technique. A savoir la mise en place de filets tendus à l'intérieur de l'aire de jeux, le but étant que les ballons n'entrent pas en contact avec les grilles.

La commune a reçu une 1^{ère} offre de prix et est en attente d'un deuxième devis.

Fontaine de Jouvence :

Un point sur l'association qui est réalisé par Alain Girard, avec notamment la mise en place du nouveau bureau de façon transitoire pour permettre la continuité de Fontaine de Jouvence.

- AG prévue mi-septembre avec lancement d'une enquête pour connaître en particulier les souhaits et les attentes de chacun,

- Restitution de l'enquête mi-octobre,

- Rafrachissement du local :

- 4 jeunes ont répondu présents pour le nettoyage,
- Mise en peinture avec « atelier Jeunes » aux vacances de la Toussaint,

Eglise :

Sylvie Bourdalé-Dufau fait un point sur la Restauration des statues :

- La Statue Saint-Michel est en cours de restauration pour un montant de 1200€. Un appel à dons est demandé pour financer l'opération
- Un certain nombre de statues sont stockées, le but serait de les restaurer au fur et à mesure afin qu'elles reprennent leur place dans l'église.
- Remplacement chauffage : Philippe Pascau nous précise qu'il a reçu un devis « électrique » de 11k€, et qu'il est en attente d'un devis « gaz ».

Patrimoine :

- Philippe Pascau précise à l'assemblée qu'il faudra travailler en collaboration étroite avec le CAUE 64 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour réaliser les études pour la restauration du porche notamment.

Voirie :

Mme la Maire signale les points suivants :

- Après chaque fauchage, et dans la mesure du possible, les têtes de pont sont nettoyées.
- La signalétique aux intersections est en cours de réalisation.

Local technique :

Mme le Maire expose au conseil municipal, qu'après l'échec d'acquisition par la commune du local technique loué à la famille Darrouzet, nous avons reçu un courrier simple en mairie début Juillet nous demandant de libérer le local.

Il apparait opportun de réfléchir à la construction d'un local technique. La zone à proximité de la déchetterie (stade-city stade) semble la plus évidente. Une étude sera lancée rapidement.

Correspondant défense :

- Jean-Robert Lascoumettes fait un point sur son rôle de correspondant défense, qui aujourd'hui est très limité, excepté la réception régulière d'informations sur les opérations extérieures réalisées par l'armée française, ainsi que la veille technologique concernant l'armement.
- Alain Girard souligne qu'un des rôles du correspondant est le devoir de pédagogie et nous présente un fascicule à destination des enfants. L'idée est intéressante et il se renseignera pour savoir s'il est possible de doter, de ce petit mémo, tous les enfants de l'école.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h50.